

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 22 (1914)
Heft: 7

Buchbesprechung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BIBLIOGRAPHIES

La Suisse et le droit de libre navigation sur les fleuves internationaux, par J. Vallotton, D^r en droit. — Lausanne, librairie Payot & C^{ie}, prix : 1 fr.

L'activité croissante du port de Bâle et les efforts couronnés de succès des associations de navigation en faveur de l'établissement d'un réseau navigable reliant la Suisse à la Mer du Nord et à la mer Méditerranée donnent un caractère d'urgence à l'étude des questions juridiques délicates relatives à la situation de la Suisse en droit international public.

M. J. Vallotton, avocat, associé de l'Institut de droit international, expose d'une manière accessible à chacun dans une première brochure les questions générales relatives au *Régime juridique des cours d'eau internationaux de l'Europe centrale* au point de vue suisse, et formule à cette occasion diverses propositions tendant à renforcer les droits de notre pays et son indépendance politique et économique.

Dans une seconde brochure, *La Suisse et le droit de libre navigation sur les fleuves internationaux*, le même auteur condense en quelques pages le résultat de nombreuses recherches qui l'ont amené à formuler la thèse suivante :

Bien que la signature de la Confédération ne figure pas au pied de l'acte principal des traités de Paris et de Vienne, la Suisse a accédé aux stipulations de ces traités relatives à la liberté de navigation, par une série d'actes équivalant à une signature.
